



Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Bénédicte FIGUET

MM. Frédéric BLANC - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS

Absente avant donné procuration : Mme Hélène MARTIN à Mme Marie-Noëlle BALLARE

Absent excusé : M. Frédéric COLLAS

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 10 février 2023

La lecture du compte rendu de la réunion du 10 février 2023 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Attribution des subventions aux associations locales

La politique de la Municipalité est d'aider les associations de la Commune de Botans et les associations locales apportant une aide à ses habitants.

Ainsi, Madame le Maire propose :

- D'accorder une subvention de 50 € à l'association locale « P'tits Coups Deux mains » dont le but est d'aider le fonctionnement des écoles fréquentées par les enfants de la Commune.

- D'accorder une subvention aux associations de la Commune de Botans :

- 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan »
- 100 € à l'association de chasse de Botans

- D'allouer une subvention de 500 € à l'association «30 millions d'amis » ou « Chatdow » dans le cas où il y aurait besoin de faire stériliser des chats errants.

Madame le Maire indique que chaque subvention sera accordée aux associations à la condition qu'elles signent un contrat d'engagement républicain.

Madame le Maire précise que la subvention accordée à l'association Fraternelle des Anciens Combattants des 4 Communes est attribuée par le biais du syndicat intercommunal des bâtiments intercommunaux dont la Commune de Botans fait partie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € à l'association locale « P'tits Coups Deux mains ».
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan » et une subvention de 100 € à l'association de chasse de Botans.
- **PREVOIT** d'allouer une subvention de 500 € à l'association « 30 millions d'amis » ou « Chatdow » dans le cas où il y aurait besoin de faire stériliser des chats errants.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Approbation du compte de gestion 2022

Madame le Maire présente le compte de gestion communal 2022 dressé par Monsieur le Trésorier, dont les écritures peuvent être récapitulées comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	169 729,44	350 451,98	520 181,42
Titres de recettes émis (b)	50 406,47	211 374,63	261 781,10
Réduction de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b-c)	50 406,47	211 374,63	261 781,10
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	169 729,44	350 451,98	520 181,42
Mandats émis (f)	135 587,09	149 126,26	284 713,35
Annulations de mandats (g)	302,76	535,81	838,57
Dépenses nettes (h = f-g)	135 284,33	148 590,45	283 874,78
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)		62 784,18	
Déficit (h-d)	84 877,86		22 093,68

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 tel que présenté.

Approbation du compte administratif 2022

Monsieur Frédéric BLANC, premier adjoint, présente le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

DEPENSES RECETTES

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	148 590,45	211 374,63
	Section d'Investissement	135 284,33	50 406,47
Report de l'exercice N-1	Report en Section de Fonctionnement (002)	0,00	164 519,60
	Report en Section d'Investissement (001)	252,53	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	284 127,31	426 300,70
RESTES A REALISER	Section de Fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	148 590,45	375 894,26
	Section d'Investissement	135 536,86	50 406,47
	TOTAL CUMULE	284 127,31	426 300,70

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 tel que présenté.

Report et affectation des résultats 2022

Madame le Maire présente le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et propose de l'affecter au budget 2023 de la manière suivante :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	- 252,53	- 84 877,86	- 85 130,39
Fonctionnement	164 772,13	62 784,18	227 303,78
TOTAL	164 519,60	- 22 093,68	142 173,39

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat de l'exercice 2022	+ 62 784,18 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 164 519,60 €
RÉSULTAT À AFFECTER	+ 227 303,78 €
Solde d'exécution d'investissement	- 85 130,39 €
Besoin de financement	85 130,39 €
AFFECTATION	+ 227 303,78 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	85 130,39 €
2) Report en fonctionnement R002	+ 142 173,39 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **REPORTER** le déficit de 85 130,39 € au compte de dépenses 001 de la section d'investissement.
- **DECIDE** de financer le déficit d'investissement 2022 par l'excédent de fonctionnement 2022 pour un montant de 85 130,39 €
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2023 :
 - Section investissement (excédent de fonctionnement capitalisé 1068) : 85 130,39 €
 - Section Fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté 002) : 142 173,39 €

Vote des taux d'imposition 2023

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,30 %
- Taxe d'habitation : 7,87 % (taux figé depuis 2020)

En vue de prochains investissements et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, Madame le Maire propose également d'augmenter la taxe sur les propriétés bâties de 0,5 point, soit 25,22 %. Ce taux restant inférieur à la moyenne des taux de la région.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties étant supérieur à la moyenne des taux de la région, Madame le Maire propose de ne pas le changer.

La commune ne perçoit plus de taxe d'habitation hormis celle des résidences secondaires. Cette année, l'Etat permet de modifier ce taux. Comme cette taxe est inférieure à la moyenne des taux de la région, Madame le Maire propose de l'augmenter, en précisant que cette hausse doit être inférieure au taux moyen pondéré des deux taxes foncières, soit un maximum de 8,02 %.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix « pour » et une abstention :

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2023 comme suit :
 - Taxe foncière sur le bâti : 25,22 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 31,30 %
 - Taxe d'habitation : 8,02 %
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adhésion et participation financière à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

VU

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-8 et L.5214-2816 ;
- Le code de l'urbanisme, notamment l'article L.132-6 ;
- La note technique du 30 avril 2015 relative aux conditions de fonctionnement des agences d'urbanisme, leurs modalités de financement et le rôle des services de l'État ;
- Les statuts de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB), adoptés en assemblée générale le 26 novembre 1977, modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 1er août 2013 ;

CONSIDÉRANT

- Les changements sociétaux, urbains et environnementaux en cours ;
- L'évolution de notre territoire en termes d'aménagement du territoire et de problématique foncière, issue notamment de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat & Résilience » ;
- Que cette évolution des besoins et des problématiques de notre territoire invite à renforcer l'observation et la veille, l'ajustement des méthodes d'aménagement et d'anticipation, à mieux identifier les enjeux et les priorités d'action ;
- La volonté de poursuivre l'inscription de notre territoire dans un urbanisme porteur d'une haute qualité de vie, qui soit adapté à ses caractéristiques géographiques, sociales, environnementales, paysagères et économiques ;
- Qu'il est dans l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) ;

Madame le Maire précise que la cotisation d'adhésion de la commune à l'AUTB est fixée à 100 euros pour l'année 2023.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE D'ADHÉRER à l'AUTB**, outil d'ingénierie d'intérêt public sous le régime associatif de la loi du 1er juillet 1901.
- **AUTORISE** Madame le Maire à participer à l'assemblée générale de l'AUTB lorsque celle-ci sera convoquée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Aménagement rues de Froideval, des Sources, place verger Roulot, grande rue : phase d'enfouissement des réseaux – demande de subvention à GBCA dans le cadre du fonds d'aide aux communes

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs rue de Froideval, place du verger Roulot, rue des Sources et Grande rue, Madame le Maire propose de demander une subvention à Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) dans le cadre du fonds d'aide aux communes et d'approuver le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
<i>DETR</i>	361 634.06	20.06%	72 550.33 €
<i>TDE90</i>	361 634.06	49.94%	180 593.51 €
<i>GBCA</i>	361 634.06	10.00%	36 163.41 €
<i>Autofinancement</i>	361 634.06	20%	72 326.81 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	361 634.06	100.00%	361 634.06 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide financière auprès de GBCA, au titre du fonds d'aide aux communes, d'un montant de 36 163.41 €.
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Vote du budget primitif 2023

Madame le Maire présente le budget 2023 de la commune, aboutissant à un équilibre en investissement et en fonctionnement, qui se traduit comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
11	Charges à caractère général	100 677,90 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	47 545,21 €
14	Atténuations de produits	2 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	68 411,30 €
66	Charges financières	800,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €
SOUS TOTAL		219 434,41 €
42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 685,63 €</i>
23	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>120 000,00 €</i>
TOTAL		342 120,04 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		
013	Atténuations de charges	500,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 886,57 €
73	Impôts et taxes	160 149,00 €
74	Dotations et participations	4 211,76 €
75	Autres produits de gestion courante	31 199,32 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
SOUS TOTAL		199 946,65 €
42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
2	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>142 173,39 €</i>
TOTAL		342 120,04 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	14 395,74 €
21	Immobilisations corporelles	22 999,00 €
23	Immobilisations en cours	256 296,00 €
SOUS TOTAL		299 690,74 €
001	<i>Solde d'exécution section investissement</i>	<i>85 130,39 €</i>
TOTAL		384 821,13 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
10	Dotations, fonds divers et réserves	106 561,79 €
13	Subventions d'investissement	135 573,71 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €
SOUS TOTAL		262 284,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 685,63 €</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>120 000,00 €</i>
TOTAL		384 821,13 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le budget primitif 2023 tel que présenté.

Questions et informations diverses

Demande de subventions

Les PEP : Pupilles de l'Enseignement Public

Fondation du Patrimoine

Banque Alimentaire

Demandes d'Urbanisme

Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'un portail « sur les Cras » à proximité de Dorans

Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'un tubage de poêle à bois au 19 Grande rue

Syndicats d'école maternelle et d'école élémentaire (SIEMPK et RPI).

Les budgets du RPI et du SIEMPK ont été votés., Le budget pour le RPI a fortement augmenté par rapport à l'an passé.

Une classe en école maternelle va fermer à la rentrée prochaine.

Voies Navigables de France (VNF)

Le bateau restant sur le canal devait être enlevé les 4,5,6 avril par VNF pour être détruit. L'opération n'a pas pu être réalisée techniquement, elle sera reconduite prochainement.

La séance est levée à 21h10
Fait à BOTANS, le 22 avril 2023

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ



Le secrétaire de séance,
Séverine HENRY



